

Rappel : Plafond accepté par l'URSSAF : 196 € / évènement / salarié pour 2025

Entreprise Comité d'Entreprise Collectivité Association Particulier

Raison Sociale ou Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Nom et Prénom du contact : _____

Fonction : _____

Tel : ____/____/____/____/____

Email : _____

Si l'adresse de facturation ou de livraison est différente, merci de nous le préciser.

Evènement (Offert à l'occasion de...)	Valeur Faciale du Chèq'Kdo	Quantité	Montant Total
Montant total à régler :			

Mention portée sur les chèques : Offert par _____

Nombre d'enveloppes cadeau : _____

Date réception souhaitée : _____

Livraison : Courrier AR Retrait à la CCI

Des conditions particulières peuvent être consenties, prendre contact avec la CCI

Evènements acceptés par l'URSSAF :

- La naissance / L'adoption ; Le mariage / Le pacs ; Le départ à la retraite
- La fête des mères / des pères : **Le salarié doit être parent.**
- La Sainte-Catherine / la Saint-Nicolas : **le salarié doit être âgé de 25 ans (filles) ou 30 ans (garçon) et célibataire dans l'année civile.**
- Noël pour les salariés et les enfants jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile.
- La rentrée scolaire pour les salariés ayant des enfants âgés de moins de 26 ans dans l'année d'attribution du bon d'achat.

- Paiement par chèque bancaire à l'ordre de l'UDACAC
- Paiement par Mandat Administratif
- Par Virement Bancaire
(FR76 1680 6048 2121 7202 1500 072 – AGRIFRPP868)
- Paiement en ligne via le site internet
www.chèq-kdo-cantal.fr

Fait à :

Le :

Nom du signataire :

Signature et cachet :